

# MJC LES PASSERELLES

*Projet pédagogique des accueils de mineurs*



ACCUEIL de loisir St Exupéry  
9 avenue de Flandre  
91170 Viry-Châtillon  
Tel : 01 69 24 38 82

## Introduction :

Le projet pédagogique est une retranscription concrète des valeurs des MJC et des centres sociaux. Il s'appuie sur les valeurs portées par les projets sociaux qui définissent les objectifs éducatifs. Le projet pédagogique est un descriptif du fonctionnement en termes d'objectif éducatif, de méthode pédagogique et de moyens matériels et humains.

### **I. Généralités**

La MJC St Exupéry accueille les enfants de 6-12 ans :

- Les mercredis et les vacances scolaires de 14H00 à 18H30 sur des temps d'accueil de loisir.

La MJC St Exupéry accueille les enfants de 7-15 ans :

- Les mardis, jeudis, vendredis, après l'école de 16H30 à 18H00 pour les primaires et de 17H30 à 19H pour les collégiens, pour des temps d'Accompagnement à la scolarité – CLAS.

Les accueils de loisirs et le CLAS sont gérés par l'Association MJC St Exupéry

Les animateurs sont recrutés en fonction des exigences de la législation en vigueur, en matière de diplômes et de taux d'encadrement.

Des bénévoles encadrent le temps du CLAS.

### **II. Objectif**

➤ **Proposer aux enfants un accès à l'éducation et à la culture par le loisir.**

➤ *Développer la personnalité de chacun dans la convivialité, la distraction, l'amusement, la découverte.*

*Comment ?*

- En respectant les temps de repos et le « rythme de l'enfant ».
- En proposant des activités ludiques où le plaisir de jouer et de participer soit une priorité.
- En adaptant les animations (âge, horaires, durée)

➤ *Développer la prise de responsabilité et d'initiative à travers la créativité et*

*l'expression.*

*Comment ?*

- En apprenant à écouter l'autre, ses idées, ses envies et à respecter cette parole.
- En laissant l'enfant s'exprimer.
- En étant à l'écoute de leurs demandes et en essayant d'y répondre.
- En les impliquant dans la préparation des jeux, des activités, des spectacles.
- En donnant à l'enfant la possibilité de choisir ses activités.
- En mettant à disposition le matériel, les jeux,...
- En proposant des moments et des activités qui vont solliciter l'imagination, la créativité.
- Lors des activités, en laissant son imaginaire vagabonder, créer, rêver ou ne rien faire. L'animateur accompagne l'enfant et ne fait pas à sa place.

➤ *Développer l'ouverture au collectif via le partage, la solidarité, la coopération :*

*Comment ?*

- En établissant, avec les enfants, des règles de vie communes et connues de tous.
- En étant, en tant qu'animateur, vigilant à l'attitude des enfants entre eux.
- En favorisant la rencontre et l'échange entre les enfants, mais aussi entre les enfants et les adultes.
- En partageant des moments de vie collective.

➤ **Afin de favoriser la citoyenneté.**

Le tout dans un esprit de coéducation avec les familles et les partenaires éducatifs.

- Création d'un conseil des enfants et un conseil des jeunes (prise de décision collective, participation aux programmes d'activités)
- Mise en place de projet favorisant les actes citoyens (projet spécifique)
- Mise en place des moments de débats animés par un professionnel en fonction de la thématique.

Visée générale :

## **« Un lieu public, laïc, pédagogique d'expérimentation citoyenne »**

A travers cette visée, nous invitons les enfants à développer l'expression, la création via la mise en place d'atelier de type radio, journal, théâtre.

Nous souhaitons développer l'esprit critique, la prise d'initiative, à travers la mise en place de temps de débat, de conseil d'enfant, de sorties culturelles (théâtre, musée, exposition) ouverts aux parents.

Nous convions aussi les enfants à vivre leur ville, à la découvrir, à la comprendre. Il s'agit de permettre aux enfants de s'approprier leurs territoires, d'être citoyen de leur ville.

### **III. Projet d'activités**

Les projets d'activités sont élaborés sous l'impulsion des directeurs d'accueils de mineur (les référents enfance) de chaque maison, en concertation avec l'équipe d'animation, à partir de la visée générale. Ils sont soumis à la validation de la direction de la MJC Les Passerelles en accord avec les orientations éducatives de la MJC Les Passerelles, municipales ainsi que la convention internationale des droits de l'enfant.

### **IV. Les locaux**

La MJC dispose de locaux adaptés à l'accueil des enfants, d'espaces extérieurs, de sanitaires, de lieux de repos.

L'aménagement des espaces permet l'accès des enfants, selon leur âge, aux jeux, aux jouets, aux livres et au matériel de dessin. Différents coins sont mis en place pour faciliter la pratique adaptée d'activités : coins calmes, coin lecture, coin jeux de société, tables pour les activités.

### **V. L'encadrement**

**Les animateurs** et les bénévoles sont présents tout au long du temps d'accueil des enfants. Ils sont garants de leur sécurité, de la qualité de leurs loisirs et de leur accompagnement à la scolarité, et représentent à leurs yeux un repère moral et laïc. C'est eux qui organisent le dialogue, et favorisent l'expression de tous.

Dans les activités et l'accompagnement au devoir, ils s'assurent que chacun progresse à son rythme, réussisse et prenne plaisir. Pour cela, ils utilisent le jeu comme outil essentiel, et adaptent ce qu'ils proposent à l'âge et aux possibilités des enfants.

Dans sa gestion des conflits et des problèmes divers, ils se placent en médiateurs bienveillants et font respecter les règles de vie. Ils ont soin d'agir dans l'intérêt de l'enfant, et adaptent leurs discours.

Après des parents, les animateurs et bénévoles ont un rôle d'information, d'accueil, d'accompagnement, d'écoute. Ils doivent se rendre à même de prendre en compte les remarques faites par les familles, et de les traduire en proposition.

**Les directions** des accueils de mineurs sont exercées par des personnes titulaires de diplômes requis par la législation en vigueur. Leur rôle est de contrôler l'application du projet pédagogique, d'encadrer le personnel d'animation, et de proposer des projets allant dans le sens des orientations de l'association. Les directions des accueils de loisirs sont, de plus, le lien permanent entre les familles et l'association. Dans chaque accueil elles sont composées d'un directeur qui assure la présence continue d'un responsable aux côtés de l'équipe et pour accueillir les parents.

## **VI. les activités**

**Les activités** sont proposées dans un but ludique, et conçues pour favoriser l'épanouissement physique, intellectuel et culturel de chaque enfant. Elles doivent permettre l'amusement, et l'acquisition de certaines règles liées à la vie en collectivité. Elles doivent de plus, susciter la participation de tous, favoriser le partage, la solidarité, et l'acquisition de savoir-faire susceptibles d'aider l'enfant à compléter ses apprentissages.

Les activités doivent, en outre, motiver l'expression sous toutes ses formes, la découverte de l'environnement, du patrimoine artistique et culturel humain, et de façon générale, permettre à chaque enfant d'agir sur ses loisirs, et de se faire son idée du monde.

## **VII. Le fonctionnement**

**Les règles de vie** sont communes à tous. Elles permettent à chacun d'évoluer dans un environnement sécurisé, et d'apporter les repères nécessaires aux enfants. Elles sont dictées par les contraintes d'utilisation des structures, la législation liée à la pratique des activités, et la concertation mise en place avec les enfants.

**Les conseils d'enfants** sont le ciment de la vie du groupe.

Ils ont pour objectifs :

- Créer une dynamique de groupe.
- Gérer les conflits.
- Permettre d'établir des règles de vie.
- Faire des bilans.
- Favoriser l'écoute et l'expression de chacun.
- Recenser les attentes.
- Favoriser la prise d'initiative des enfants.
- Favoriser la citoyenneté.

## **Les mercredis et les journées de vacances type**

- **Accueil l'après-midi**, 14H00 à 14H30

Les enfants sont accueillis dans la MJC. Différents ateliers intérieurs sont proposés. Chacun est libre d'y participer ou non. Du matériel et des jeux de société sont mis à disposition des enfants.

Un animateur est plus spécifiquement affecté à l'accueil des familles et au pointage des présences.

- **Temps d'activité**, 14H40-16H00

Ce temps est plus spécifiquement mis à profit pour proposer les activités liées aux projets. Les enfants choisissent en fonction des propositions multiples faites par les animateurs.

- **Goûter**, 16H15 -16H30

Il s'agit d'un moment de détente et d'échange.

- **Accueil du soir**, à partir de 17h45 jusqu'à 18h15

Temps d'accueil durant lequel différentes activités ludiques sont proposés. Du matériel et des jeux de société sont mis à disposition des enfants.

Un animateur est plus spécifiquement affecté à l'accueil des familles.

## **L'accompagnement à la scolarité, CLAS, journée type :**

- **Aller chercher les enfants à l'école**, 16H20

Temps d'échange avec les enseignants

- **Goûter**, 16H40-17H00 pour les primaires / 17H30-17H45 pour les collégiens

Il s'agit d'un moment de détente et d'échange

- **Conseil des enfants**, 17H00-17H15 pour les primaires / 17H45-18H pour les collégiens

C'est l'instance centrale des enfants et des jeunes, favorisant la citoyenneté. Elle valorise la prise de parole, les propositions émanant des enfants et est au cœur de la dynamique de groupe.

(Ce temps de conseil n'est pas effectué forcément tous les jours)

- **Temps d'apport culturel ou d'accompagnement aux devoirs**, 17H15-18H pour les primaires / 18H-19H pour les collégiens

Le mardi et le jeudi, les enfants sont dirigés vers l'accompagnement au devoir.

L'enfant peut soit débiter par ses devoirs soit commencer par des activités ludiques.

Cela permet de respecter le rythme de l'enfant et de le responsabiliser face à ses devoirs. Le temps d'accompagnement au devoir doit permettre aux enfants d'acquiescer des outils pour gagner en autonomie.

Le vendredi l'enfant est dirigé vers l'apport culturel. C'est un temps complémentaire à l'accompagnement aux devoirs. C'est un espace d'initiation aux techniques artistiques. Un espace de découverte et de valorisation culturelle. Il est un moyen de renforcer certaines compétences utiles à la scolarité : écoute, réflexion, concentration,...

- **Accueil parents**, 18H pour les primaires.  
Il s'agit d'un moment d'échange avec les parents.

Tant dans l'accueil de loisir que sur l'accompagnement à la scolarité la coéducation reste une priorité.

### **En conclusion**

Le présent projet pédagogique est à rapprocher du règlement intérieur des MJC, ainsi que des projets de fonctionnement et d'animation.